

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES - HOMMES

SIF – CALCUL DE L'INDEX POUR L'ANNEE 2024

- Critère n°1 : L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes = 39 / 40 points
- Critère n°2 : L'écart de répartition des augmentations individuelles = 35 / 35 points
- Critère n°3 : Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité = Absence de retours congé maternité
- Critère n°4 : Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations = 5 / 10 points

L'index Egalité Professionnelle F/H de SATYS INTERIORS France est égal à **93 / 100**